



COMMUNE DE CUGY / VD

Page d'informations officielles (PIO) n° 2/2024 Février 2024

Élection complémentaire à la Municipalité 2^{ème} Tour du 25 février 2024

Municipalité

Les candidats inscrits pour le 2^{ème} tour de cette élection sont :

1. **Alberto Fernández**
2. **Olivier Crottaz**

L'ordre de numérotation de cette liste résulte du tirage au sort effectué le 6 février 2024.

Nous vous rendons attentifs au fait qu'une procédure de votation fédérale sera ouverte en parallèle à cette élection communale :

- 1^{ère} : votations fédérales – scrutin du 3 mars 2024 (enveloppe reçue durant la semaine du 5 février)
- 2^{ème} : élection complémentaire communale – scrutin du 25 février 2024 (enveloppe à recevoir durant la semaine du 19 février).

Attention : Ces enveloppes seront toutes les deux de la même couleur. Seule la date du scrutin inscrite sur les cartes de vote les distinguera (cf exemple ci-dessous en jaune).

Dès lors, **nous vous prions de veiller à bien traiter séparément ces deux scrutins**. En effet, dans le cas où l'ensemble des bulletins de vote seraient glissés dans la même enveloppe de vote ou de transmission, ils devraient être considérés comme nuls.

Volet de transmission à détacher et ne pas envoyer!
Veuillez lire les informations au verso



Commune
Cugy VD

Madame
Sabine Tarantini
Rue du Village 13
1053 Cugy VD

**A remplir et à signer sous
peine de nullité du vote**

Date de naissance complétée

jour	mois	année		

Signature : _____



**CARTE DE VOTE
CH - VD - CO**

Scrutin(s) du 25.02.2024 CH - VD - CO

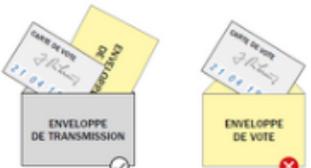
COMMUNE DE CUGY
Rue du Village 13
1053 CUGY VD

Scrutin du 25.02.2024
ou
Scrutin du 05.03.2024

Et pour rappel :

Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe de transmission grise.

Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune !





Observatoire de la cohabitation de Cugy (OCCugy)

Dans le but de favoriser les liens sociaux, de prévenir et de résoudre les problèmes liés aux incivilités, à des conflits interpersonnels ou à des dégradations du patrimoine, un Observatoire de la cohabitation est actif au sein de la Commune de Cugy depuis le mardi 27 juin 2023.

Besoins

Nombre de conflits de voisinage, d'incivilités, de dégradations publiques et de problèmes de circulation routière ne sauraient être résolus par l'action d'une seule instance comme la Gendarmerie ou une gérance d'immeubles.

Organisation

L'**Observatoire de la cohabitation** de Cugy (OCCugy) est composé :

- d'un **Comité directeur** composé de professionnels de notre mandataire externe, Arenas Innovation & Consulting SA. Ce comité réunit les Municipaux en charge des affaires sociales et de la sécurité publique, ainsi qu'un panel d'acteurs sociaux (le répondant de proximité de la Gendarmerie et des représentant.e.s d'instances officielles) selon les besoins ;
- d'un **Conseil consultatif** composé des principaux partenaires institutionnels.

Méthode

L'Observatoire de la cohabitation de Cugy est à l'écoute des préoccupations de la population. Il trie et répertorie les faits qui sont portés à sa connaissance, analyse et facilite les résolutions dans le respect des règles et des lois. Enfin, lorsque c'est utile ou nécessaire, il oriente les protagonistes vers les services appropriés.

Il a pour but :

- **D'observer** de façon distanciée, objective et neutre les problématiques (incivilités, conflits de voisinage ; gestion et partage de l'espace public, dispositions juridiques, etc.) qui entravent le « vivre ensemble » des habitant.e.s et résident.e.s de la commune.
- **De nommer** les maux pour ce qu'ils sont, indépendamment de toute incrimination subjective, éventuellement maladroite et hâtive.
- **De consigner** les faits et ainsi permettre aux autorités communales de disposer d'une radiographie des typologies et zones problématiques.
- **De coordonner** les situations complexes impliquant nombre de protagonistes - dans le but **de résoudre** - les difficultés avec les partenaires et acteurs sociaux concernés et adéquats.

Les situations qui entrent dans le périmètre d'action précité et qui ne justifient pas l'intervention immédiate de la police ou d'un service en particulier peuvent être communiquées par courrier ou par email (info@cugy-vd.ch) au Secrétariat municipal de Cugy, en précisant qu'elles concernent l'OCCugy. Dans le strict respect de la confidentialité, les représentant.e.s de l'OCCugy prendront alors contact avec les personnes concernées.

Police – Urgence – 117

D'aucune manière l'Observatoire de la cohabitation de Cugy ne se substitue à la police, laquelle doit être avisée et contactée, **via le 117**, dans toutes les situations d'urgence et d'incertitude.

L'OCCugy n'intervient que lors de processus de coordination et de régulation latents ou de moyenne et longue durée, nécessitant une concertation des parties et une attention dans la durée.